

„ aucune part ni directement ni indirectement à la
„ déposition des Armes du Roi de Pologne Stanislas
„ premier, & que cette déposition lui avoit causé
„ tout le déplaisir possible. „ Ensuite il y a eu un
Consistoire où le St. Pere fit au Sacré Collège une
rélation de ce qui s'est passé en Pologne depuis la
mort d'Auguste II. jusqu'à présent, & de la con-
duite tenuë par le St. Siege à l'égard des deux Rois.
Le discours de S. S. avoit été concerté avec les Mi-
nistres des Puissances intéressées dans cette affaire,
de maniere qu'il se trouva tel que le Duc de St.
Aignan d'un côté, & le Cardinal Hannibal Albani
& le Comte de Lagnasco de l'autre, en furent satis-
faits. Par là le Pape rendit publique la reconnois-
sance du Roi Stanislas, comme Roi de Pologne,
en lui donnant les éloges convenables, avant que
d'en user de même pour le Roi Auguste, & de
procéder à la proposition de l'Evêché de *Culm* qui se
fit dans le même Consistoire au nom de ce Prince en
qualité de Roi de Pologne. Mr. de St. Aignan repartut
à Rome le même jour, & se rendit sur le soir *in-*
cognito à l'Audience du Pape pour le remercier de
la maniere dont il en avoit agi dans cette affaire ;
& le 28. le Comte de Lagnasco, Ministre du Roi
Auguste, s'acquitta du même devoir. Cependant
les broüilleries entre l'Ambassadeur de France & le
Cardinal Albani, à l'occasion des armes du Roi
Stanislas que cette Eminence a fait ôter de dessus la
porte de l'Eglise de la Nation Françoisë, subsistent
encore, sans qu'on sçache quand elles pourront finir,
puisque la Cour de France paroît animée contre le
Cardinal. Mr. l'Ambassadeur en a donné une preuve.
Il a fait notifier que le Roi son Maître fera pro-
tester de nullité contre toutes les Congrégations où
l'on traitera des intérêts des Couronnes en la pre-
sence du Cardinal Albani. Les Minimes de la Tri-
nité